

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le dix-sept juin deux mil seize à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick – MOUSSERIN Jean-Luc AUGER Patrick – DESSALCES Jean-Claude - LEROUX Richard – TRAVICHON Daniel – HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : POTIER Nathalie

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

ZAIC DU COQUET – TRANSACTIONS FONCIERES

Le Conseil Municipal décide d'acquérir des parcelles sur la ZAIC du Coquet ayant vocation à être intégrées dans la voirie communale.

ESPACE RURAL CULTUREL

Le Conseil Municipal valide l'avant-projet sommaire relatif à la réhabilitation d'un bâtiment en Espace Rural Culturel.

VICHY VAL D'ALLIER

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise tel qu'arrêté par le Préfet le 18 mars 2016 ;
- approuve l'institution par la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- accepte de constituer des groupements de commandes avec la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et les communes de BELLERIVE-SUR-ALLIER, BILLY, BUSSET, CHARMEIL, CREUZIER-LE-NEUF, ESPINASSE-VOZELLE, HAUTERIVE, MARIOL, SAINT-REMY-EN-ROLLAT, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, SERBANNES, SEUILLET, VENDAT et VICHY et approuve les dispositions de la convention constitutive desdits groupements.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- approuve la modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2016 et
- décide d'instituer un droit de préemption sur une parcelle de terrain.

Fait à SEUILLET, le 24 Juin 2016

Le Maire,
BONNET Pierre

